

## SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2012

Le vingt novembre deux mil douze à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Jean-Marie DUVAL, Chantal LEBACHELEY, Patrice SANSON, Sylvie DUVAL, Eric BARBIER, Dominique HOCHET, Eric VOISIN, Robert ROUCAN, Christian CAUVIN, Fernand ALEXANDRE, Philippe MORISSE, Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR.

ABSENTS: Isabelle GUILLOU donne pouvoir à Pascal MONHUREL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal MONHUREL

### Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) entre la Communauté de Communes de la Hague et les communes membres. (DCM 2012.11.01)

L'article 144 de la loi finances initiale 2012 a prévu la création d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce nouveau mécanisme de péréquation, appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), consiste à prélever une partie des ressources de certains EPCI et Communes, afin de reverser à des EPCI et communes moins favorisés.

Pour ce qui concerne la commune d'Omonville la Rogue, c'est une somme de 3014 € qui sera prélevée.

Le montant de cet impôt n'ayant pas été prévu au budget, le conseil municipal doit prendre une décision modificative portant virement de crédits comme suit :

Article 61522	entretien bâtiments	- 3 014,00 €
Article 73925	FPIC	+ 3 014,00 €

## Délégation au maire en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants. (DCM 2012.11.02)

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) permet au conseil municipal des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières.

En matière de marchés publics et d'accords-cadres, c'est le 4ème alinéa de cet article qui trouve à s'appliquer, il est ainsi rédigé : « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Monsieur le maire rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit de très faible montant) entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du conseil municipal.

Concrètement, aucune commande de travaux, de fournitures ou de services ne peut être effectuée, sans délibération préalable du conseil municipal l'autorisant, et cela quand bien les crédits ont été prévus au budget.

Aussi, dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, je vous propose d'utiliser la faculté prévue au 4° de l'article L2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal délibère et décide de donner délégation au maire en matière de marchés publics pour engager et ordonnancer toute dépense de fonctionnement et d'investissement dès le 1er Euro.

Et autorise le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

## POINT TNT(DCM 2012-11-03)

Suite à la lettre ouverte adressée à Madame Geneviève GOSSELIN, Députée de notre circonscription ; cette dernière a adressé une correspondance à Madame FILLIPETTI, Ministre de la Culture et de la Communication concernant le problème de la TNT rencontré par les habitants de la Hague.

Les travaux sur l'émetteur du Cap de la Hague on été effectués au cours de la première semaine d'octobre. S'il subsiste des zones d'ombres il convient de s'adresser au 0970 818 818, du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures, au prix d'un appel local.

## Plateforme de dématérialisation pour les marchés publics (DCM 2012-11-04)

Pour pouvoir lancer l'appel d'offre pour les Habitations Légères de Loisirs (chalets au camping), il convient de faire appel à une plateforme de dématérialisation. Pour le moment Manche Numérique ne peut proposer de formation et le coût pour une personne est trop élevé.

Une autre solution peut être envisagée c'est de passer par un reprographe mais pour le moment les recherches se relèvent infructueuses.

On attend des réponses de Médialex, organisme d'annonces légales.

Le conseil municipal prend acte des différents renseignements.

## Point sur INEO pour l'éclairage Public(DCM 2012-11-05)

Le maire a demandé de faire un point sur les interventions et le coût pour l'éclairage public depuis 2010

En 2010, sont intervenus 5 fois pour un coût de 2375.19 €

En 2011, sont intervenus 7 fois pour un coût de 2899.18 €

En 2012, ils sont intervenus 6 fois pour un coût de 1632.21 €

Le conseil municipal demande si l'éclairage public du port peut-être modifié car pour le moment il reste allumé toute la nuit. Jean-Marie DUVAL propose de laisser le front de mer allumé et quelques candélabres sur le parking.

Le conseil municipal approuve.

## Chauffage de la mairie (DCM 2012-11-06)

Le maire expose le bilan sur les deux années pour la consommation de chauffage pour la mairie y compris le logement de fonction et l'A.J.I.P.

Pour l'année 2011, nous avons dépensé 3257.84 € pour le chauffage avec la cuve à fioul.

Pour l'année 2012 ; nous avons dépensé 1146.55 € en électricité avec l'installation de la nouvelle chaudière.

Un réglage de la sonde est demandé car la chaleur ne serait pas la même dans tous les bâtiments de la mairie (AJIP et logement locatif)

## Illuminations de Noël (DCM 2012-11-07)

Jean-Marie DUVAL montre le devis pour l'installation des illuminations de Noël par INEO :

Le montant pour la pose est de 947.23 €uros et pour la dépose 473.62 €uros.

Le conseil municipal accepte les devis.

## Noël des enfants (DCM 2012-11-08)

La commission des affaires scolaires s'est réunie le 15 novembre afin, entre autre, de déterminer le montant du colis de Noël par enfant.

Comme l'année précédente, la commission propose d'attribuer 16 € par enfant (dont 3€ de friandises et 13 € de livres).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise cette dépense et demande le remboursement aux communes d'Omonville la Petite et Digulleville selon la répartition suivante :

Nombre d'enfants : 77

Coût pour Omonville la Rogue :  $42 \times 16 \text{ €} + 10,66 \text{ €} = 682,66 \text{ €}$

Omonville la Petite :  $7 \times 16 \text{ €} + 10,66 \text{ €} = 122,66 \text{ €}$

Digulleville :  $26 \times 16 \text{ €} + 10,66 \text{ €} = 426,66 \text{ €}$

2 enfants sont hors communes, le coût de leurs colis de Noël sera partagé en 3, donc 10,66 € en plus pour chaque commune.

## Colis des anciens (DCM 2012-11-09)

Cette année le colis des anciens sera distribué le dimanche 16 décembre (86 cette année).

Nous rappelons que pour bénéficier de ces colis, il faut avoir 65 ans minimum dans l'année et être inscrits sur la liste électorale générale ou être domicilié toute l'année sur la commune.

## Vœux (DCM 2012-11-10)

Le conseil municipal décide de fixer la date des vœux du maire aux habitants de la commune le mercredi 30 janvier 2013 à 18H.

## Questions diverses :

- Pascal Monhurel résume le compte-rendu de la commission des affaires scolaires du 15 novembre ;
  - Point sur la rentrée 2012-2013 : 77 élèves.
  - La somme attribuée pour le Noël des enfants (16 €)
  - L'avis favorable sur la présentation des plans du projet d'aménagement des cours d'école et des abords (voirie, parking) et le projet d'aménagement paysager.
  
- Suite à la commission des affaires scolaires, concernant la demande de subvention pour le paiement de la fresque réalisée par Mme Blanche (1200 €) il a été décidé que les trois communes (Digulleville, Omonville la Petite et Omonville la Rogue) diviseront la somme en 3.  
La participation pour la commune s'élève à 400 Euros
  
- Pascal Monhurel nous donne lecture du conseil d'école datant du 16 novembre. Rappel sur les effectifs très inquiétants de la rentrée 2013, 69 élèves sont pour le moment inscrits (fermeture de la 4<sup>e</sup> classe si pas d'évolution importante au cours de l'année) et informe que la CCH mène une réflexion sur la diminution des effectifs scolaires et que les parents et les enseignantes souhaitent y être associés.
  
- Le maire fait connaître la position de l'Education Nationale qui est d'envisager la fermeture de Gréville et d' Omonville La Rogue plus une autre sur le RPI de la Pointe. La réunion de bureau de la Communauté de Communes de la Hague a désapprouvé cette attitude radicale ; cette commission est prévue le 27 novembre sur ce projet.
  
- Pascal Monhurel informe le conseil de la rencontre qui a eu lieu à Digulleville avec Mme Legendre de la Banque Départementale de Prêts de livres.  
La réunion a porté sur la visite des futurs locaux de la bibliothèque, son déplacement prévu en 2014 ainsi que sur la possibilité du recrutement d'un 2<sup>e</sup> agent courant 2013  
Il faudra prévoir l'investissement de l'aménagement intérieur de la future bibliothèque sur le budget 2013
  
- Courrier de Monsieur Philippe BAS et de Monsieur Jean BIZET concernant la réforme territoriale.
  
- Courrier de Messieurs François Hervieu et Gilbert BOISSET sur des constats sur la commune.
  
- Le conseil municipal demande quand les travaux de la rue du Hâble et de la rue du Général Leclerc vont commencer. Il rappelle que l'enrobé de la route devra être fait comme prévu du panneau d'entrée à celui de sortie de la commune. Le Maire prendra l'arrêté de circulation qui convient.

<b>NOM et Prénom</b>	<b>Emargement ou motif de non-signature</b>	<b>NOM et Prénom</b>	<b>Emargement ou motif de non-signature</b>
CANOVILLE Michel		HOCHET Dominique	
MONHUREL Pascal		ROUCAN Robert	
DUVAL Jean-Marie		VOISIN Eric	
LEBACHELEY Chantal		CAUVIN Christian	
SANSON Patrice		ALEXANDRE Fernand	
GUILLOU Isabelle	<b>Donne pouvoir à Pascal MONHUREL</b>	MORISSE Philippe	
DUVAL Sylvie		SEIGNEUR Virginie	
BARBIER Eric			